

Décret Inscriptions : Plus de 37.800 enfants sans école depuis 2010

Le dernier rapport de la Commission de Pilotage (COP1)¹ montre que :

- En sept ans, le décret Inscriptions a mis 37.800 enfants et leur famille en situation de « sans école ».
- En 2016, on a dû examiner les deuxièmes choix de 12 % des élèves pour leur attribuer une école ; ce pourcentage a doublé en six ans.
- Le décret n'a pas amélioré la mixité sociale dans les écoles. Plus personne d'ailleurs n'ose l'appeler « décret mixité ».
- L'aspect « centralisation informatisée » du décret est positif.
- Le décret n'a pas permis d'améliorer les résultats au premier degré.
- Réinventer le décret devrait être une priorité pour faire pacte avec les parents. Madame Milquet avait annoncé cette refonte, qui a été gommée de l'agenda de Madame Schyns.

L'analyse des chiffres¹ de ce rapport souligne des évolutions positives dans le processus d'inscription dans le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire. Mais elle aboutit aussi à un bilan affligeant et inquiétant pour de nombreuses familles, surtout celles situées en Région de Bruxelles-Capitale. Quant à la situation en Brabant Wallon, elle se détériore un peu plus chaque année.

Le rapport fait aussi mention de manquements et de faiblesses. Ainsi peut-on y lire :

- « L'application d'une procédure absolument uniforme, sans que des situations particulières puissent être prises en considération, risquerait en effet d'avoir des conséquences disproportionnées pour certaines familles ». Notons l'usage du conditionnel, complaisant pour les décideurs politiques et violent pour les dizaines de milliers de familles victimes, depuis 10 ans, des décrets successifs.
- « On peut néanmoins se demander si ses objectifs de transparence, de mixité et d'égalité de traitement des familles ne sont pas affaiblis par la complexité du décret ». De la part d'une commission opaque qui détient et retient l'information, la question est insultante.
- « De même, le renforcement de l'attractivité des établissements déjà existants peut contribuer à diminuer la tension entre l'offre et la demande et à satisfaire davantage de parents. La création de nouveaux établissements peut contribuer à diminuer la tension entre l'offre et la demande ». Reconnaître que tous les établissements ne se valent pas et que certains sont améliorables peut sembler trivial, mais c'est un spectaculaire changement de mentalité, que nous saluons !

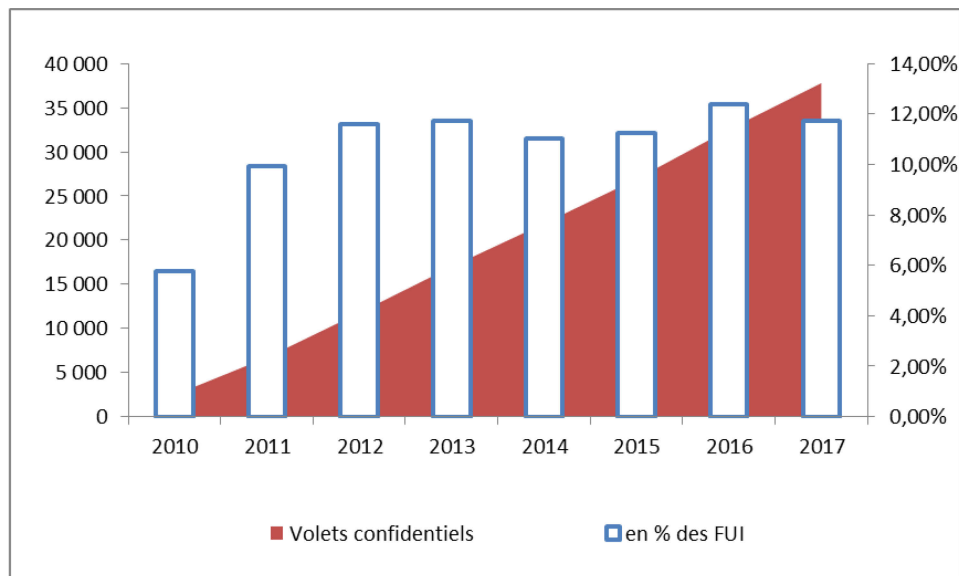
L'ASBL ELEVeS note ces évolutions positives et accueille favorablement la modification de l'indice ISEF, qui est calculé non plus sur la base de l'indice moyen du quartier dans lequel vit l'enfant, mais bien comme un indice moyen de la famille.

Ces améliorations ne peuvent toutefois pas faire oublier que chaque année, de nombreux enfants sans école et leur famille vivent des mois de stress et de tension insupportables. L'augmentation, ces deux dernières années, du nombre de places disponibles dans les écoles de la Fédération Wallonie-

1. RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE RELATIF AU DÉCRET INSCRIPTIONS - Commission de pilotage du système éducatif - SEANCE DU 24 JANVIER 2017

Bruxelles, ne suffit pas à diminuer le nombre d'enfants à classer algorithmiquement, le nombre d'enfants sans école et celui des enfants qui ne peuvent accéder à l'école de leur premier choix – un choix au demeurant stratégique dans de nombreux cas.

Depuis 2010, le nombre cumulé d'enfants « sans école » dépasse les 37.800. Ces dernières années, le pourcentage d'enfants ayant déposé un formulaire unique d'inscription (FUI) pour qui le volet confidentiel a été utilisé avoisine les 12 %. Ainsi donc, un enfant sur huit en Fédération Wallonie-Bruxelles intégrera à un moment ou un autre le processus d'inscription des « sans école » !



Les chiffres restent consternants :

- 8,74 % des enfants bruxellois – soit plus de deux élèves dans chaque classe de 6^e primaire – sont « sans école ».
- En région bruxelloise, l'offre est de 1.459 places pour 912 enfants sans école.

ELEVeS insiste une fois encore pour que Marie-Martine Schyns, la ministre en charge de l'Enseignement, prenne des mesures urgentes pour mettre un terme à cette saga. L'ASBL encourage la ministre et tous les partenaires du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à faire en sorte que chaque enfant puisse débiter sa scolarité secondaire sereinement. ELEVeS réclame la mise en place urgente d'un système d'inscriptions juste et équitable pour tous les enfants de la Fédération. Les critères géographiques sont intenable, iniques et injustes, particulièrement pour les élèves bruxellois.

Depuis le début de cette législature, un directeur d'école est détaché au cabinet, notamment pour réfléchir à la réforme du décret. Nous croyons en son intelligence et en ses compétences. Pourquoi aucune amélioration majeure n'intervient-elle ? Pourquoi continuer, année après année, à provoquer la colère des milliers de familles et d'enfants, qui n'oublieront jamais la violence institutionnelle dont ils sont l'objet ?

Olivier van Essche – Président (0478 59 59 60)

Anne François – Coordinatrice (0494 68 34 97)

A propos de l'ASBL ELEVeS :

ÉCOLES LIBRES EFFICACES VIVANTES ET SOLIDAIRES. L'ASBL ELEVeS est un espace de réflexion, d'analyse et d'interpellation concernant le monde scolaire. ELEVeS défend la liberté pédagogique des écoles, défend la liberté des parents en matière de choix scolaire et veut favoriser le partenariat entre les familles, les élèves et les écoles. ELEVeS est un mouvement citoyen apolitique né après le vote du premier décret inscription, qui a permis à des parents et des acteurs du monde de l'éducation de divers horizons de prendre conscience des changements fondamentaux mis en œuvre et des défis en matière d'enseignement.

Soucieux de permettre à chacun d'exercer au mieux sa liberté et sa responsabilité de citoyen, le mouvement ELEVeS a comme objectif d'interpellier nos mandataires en matière d'enseignement et de les inviter à garder l'élève au centre de ses décisions.

www.ELEVeS.be

Facebook : <https://www.facebook.com/elevasbl/>